

Fiche N°4

LES FORMALITES à accomplir à votre arrivée en France

Important :

*Il est préférable de venir avec des euros et non des devises (le change étant difficile pour certaines d'entre elles).
Eviter le chèque de banque.*

La loi française exige que l'étudiant étranger justifie de moyens suffisants d'existence, soit un minimum mensuel de 640€ (2025-2026) pour les étudiants et les doctorants (Préfecture de l'Hérault); l'existence de ces ressources pourra être prouvée soit par une attestation de bourse d'études, une prise en charge par un répondant solvable établi en Europe, ou par un ordre de virement permanent.

A votre arrivée en France, démarches à effectuer très rapidement

1 – Faire les démarches pour VLS-TS (Visa Long Séjour valant Titre de Séjour) ou le titre de séjour.

Cette formalité concerne l'ensemble des étudiants internationaux, à l'exception des ressortissants de la Communauté Européenne.

*** Etudiants et Doctorants (sous statut étudiant)**

Visa « D » long séjour

Dans les 3 mois qui suivent votre arrivée en France, vous devez valider votre visa auprès de l'ANEF (ex OFII), Pour cela, il faut impérativement effectuer la validation de votre visa en ligne en allant sur le site suivant :

<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/vls-ts/demarches/etape/numero-visa>

Cette démarche normalement rapide est indispensable, elle vous garantit un séjour régulier sur le sol Français, Pour ce faire vous aurez besoin des documents suivants :

D'une adresse électronique valide,

De votre passeport + visa pour communiquer votre date d'entrée sur le territoire,

De votre adresse en France,

De votre carte de paiement pour un règlement en ligne de la taxe du titre de séjour.

**Vous recevrez par mail, l'attestation de validation de votre visa
A conserver dans votre passeport**

Coût selon tarif 2021, en mai 2025 - , (paiement en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>)

Etudiant : 50€

Doctorant : 200€

Il est possible que, suite à votre attestation, vous obteniez la fabrication de votre carte de séjour, dans ce cas vous aurez une majoration de 25€ de droits de timbre

Pour toute question concernant la procédure:

tél : 0806 001 620

mail : dgef-support@interieur.gouv.fr

Attention :

Si vous n'avez pas effectué cette démarche dans les 3 mois, vous ne serez plus régulier sur le territoire français et, en Documents/Pro/Accueil/Vie pratique/fiches_infos

Mise à jour : Mai 2025

conséquence, vous ne pourrez pas franchir à nouveau la frontière de l'espace Schengen.
Et vous aurez également une pénalité de 180€.

*** Doctorants (avec mention sur le visa : carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée)
Visa « D » long séjour avec mention « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée »**

Vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour à l'Accueil International de la SAIEC dans les 2 mois suivant votre arrivée sur le territoire français.

<https://languedoc-roussillon-universites.fr/euraxess/visas-titres-de-sejour/apres-votre-arrivee-en-france/doctorant>

Coût selon tarif 2021, en mai 2025: 200€

(paiement en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/>)

Il est possible que, suite à votre attestation, vous obteniez la fabrication de votre carte de séjour, dans ce cas vous aurez une majoration de 25€

*** Ressortissants Algériens**

Etudiant ou doctorants : **Visa « D » long séjour avec mention « carte de séjour à solliciter dans les deux mois suivant l'arrivée »**

Vous devez déposer un dossier de première demande de titre de séjour à l'Accueil International de la SAIEC dans les 2 mois suivant votre arrivée sur le territoire français.

<https://languedoc-roussillon-universites.fr/saiec/visas-et-titres-de-sejour/premiere-demande/etudiant/visa-de-long-sejour-etudiant-avec-carte-de-sejour-a-solliciter-dans-les-deux-mois-suivant-l-arrivee-algerien-echange-jeunes-canada-etc>

Coût : gratuité

**Accueil International Étudiants/Chercheurs
Centre de Services EURAXESS LR
SAIEC**

8 rue de l'École Normale - Montpellier cedex 5 - Station Philippidés – Tram 1

Tel : [+33\(0\)4 67 41 67 87](tel:+330467416787)

www.saiec.fr

SAIEC : saiec@univ-montp3.fr

2 – Ouverture d'un compte bancaire :

Si vous séjournez en France plus de 3 mois, vous pouvez ouvrir un compte bancaire auprès de n'importe quelle banque française. L'ouverture d'un compte vous permettra d'obtenir une carte bancaire et un chéquier (très utilisé en France).

Il vous faut :

pièce d'identité,

visa,

titre de séjour ou récépissé,

certificat de scolarité,

justificatif de domicile.

-Renseignez-vous auprès de votre banque dans votre pays d'origine pour savoir si elle est associée à un réseau français. L'ouverture de votre compte en France serait ainsi simplifiée.

-En cas de perte ou de vol de votre carte ou de votre chéquier : contactez votre banque le plus vite possible pour faire opposition.

L'ouverture d'un compte bancaire en ligne est de plus en plus utilisé. Très simple pour fermer votre compte lors de votre départ. Les documents demandés sont les même que pour une ouverture physique.

3 – Protection sociale

La sécurité sociale est gratuite pour tous, sans limite d'âge.

<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

MAIS

Documents/Pro/Accueil/Vie pratique/fiches_infos

Mise à jour : Mai 2025

Tout étudiant (sauf les étudiants en mobilité) devra s'acquitter obligatoirement et avant son inscription dans l'établissement, de la Contribution vie étudiante et campus (CVEC) de 105€ en 2024 (majoration établie en juillet 2025, prévoir une augmentation de 5euros) auprès du CROUS, uniquement en ligne : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>
Une attestation de paiement vous sera délivrée, vous la présenterez le jour de la rentrée.

*Vous êtes étudiant étranger (+ Andorre, Vatican et Saint-Marin, Grande Bretagne)

Affiliation obligatoire à la sécurité sociale, **avant** l'inscription dans l'établissement d'enseignement, via Ameli : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>
(interface en français et en anglais)

*Vous êtes étudiant ressortissant de la Principauté de Monaco

Affiliation non obligatoire. Demandez, avant votre départ, à votre caisse de sécurité sociale monégasque une attestation de droits précisant votre rattachement à l'assurance maladie monégasque.

*Vous êtes étudiant européen, (+ Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse) :
et du Québec (accord de réciprocité)

Affiliation non obligatoire

SI

vous pouvez présenter l'un de ces documents couvrant les risques maladies, hospitalisation, accident, responsabilité civile :

CEAM, carte européenne d'assurance maladie couvrant votre séjour en France, (*gratuite, nominative et valable 1an*), remise par l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine.

ou

le formulaire S1, couvrant l'année universitaire, délivré par l'équivalent de la sécurité sociale de votre pays d'origine.

ou

une assurance privée de votre choix prise avant le départ de votre pays d'origine couvrant l'ensemble des risques et sans restrictions tarifaires.

A savoir :

Si vous êtes hospitalisé, si vous avez des analyses médicales, ou des médicaments à acheter, tout sera à votre charge et vous vous ferez rembourser dans votre pays.

Concernant la visite médicale : vous aurez également à avancer le prix de la consultation (27euros-2025)

Sans ces documents **Vous devez vous inscrire sur** <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>,

Par expérience, nous vous conseillons de vous inscrire sur le site d'amélie pour être sûr d'avoir une bonne couverture sociale.

4 – Souscription des assurances :

Responsabilité Civile :

Obligatoire pour assister aux cours théoriques et stages pratiques, environ 30€/an

Responsabilité Habitation :

Dépendra de la superficie de votre logement.

Dans les deux cas, les banques peuvent vous les proposer.

En savoir plus

Institut Agro Montpellier : <https://www.institut-agro-montpellier.fr/international/venir-etudier-montpellier-supagro/de-la-preparation-de-votre-arrivee-votre-accueil-1>

SAIEC : <https://saiec.univ-montp3.fr/>

Ministère des Affaires Étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr>

Assurance maladie : <https://www.ameli.fr/paris/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france>